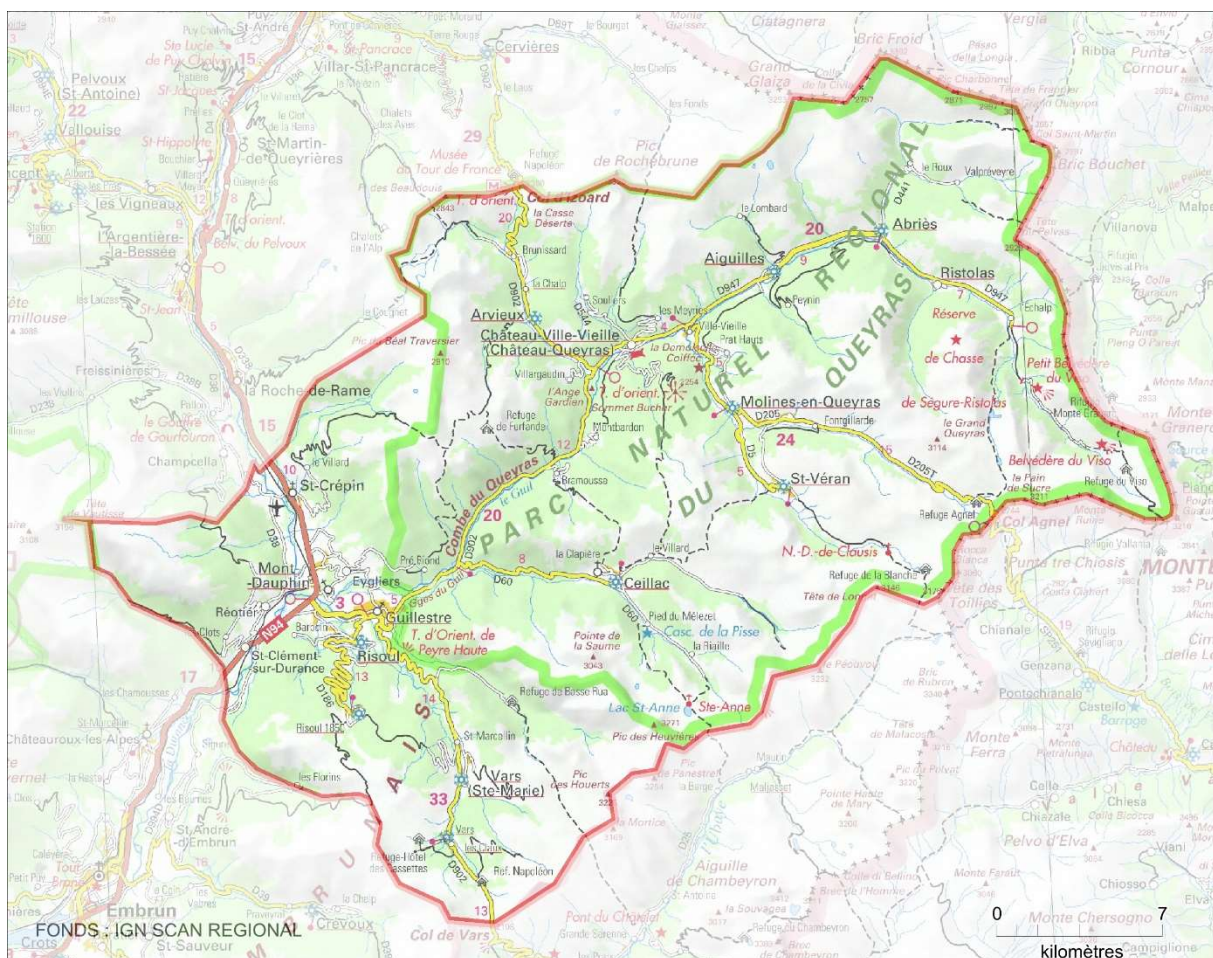


Guillestrois-Queyras

Communauté de communes

CC du Guillestrois et du Queyras

(Siren : 200067452)



Description du groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population municipale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)

Données générales

Nature juridique :

Communauté de communes (CC))

Commune siège : Guillestre

Arrondissement : Briançon

Département : Hautes-Alpes

Interdépartemental : non

Date de création

Date de création : 24/10/2016

Date d'effet : 01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges : Accord local

Nom du président :

M. Dominique MOULIN

Coordonnées du siège

Passage des Ecoles

05600 GUILLESTRE

Téléphone : 04 92 45 04 62

Courriel : direction@guillestres.com

Site internet : <http://www.comcomgq.com/>

Population

Population totale regroupée : 8 062 habitants

Périmètre

Nombre total de Communes membres : 15

Dept	Commune	Population
05	ABRIES-RISTOLAS	385
05	AIGUILLES	429
05	ARVIEUX	365
05	CEILLAC	292
05	CHATEAU-VILLE-VIEILLE	345
05	EYGLIERS	791
05	GUILLESTRE	2 344
05	MOLINES-EN-QUEYRAS	300
05	MONT-DAUPHIN	164
05	REOTIER	200
05	RISOUL	644
05	SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE	309
05	SAINT-CREPIN	733
05	SAINT-VERAN	236
05	VARS	525

Compétences exercées

Nombre total de compétences exercées : 29

Compétences exercées par le groupement :

Production, distribution d'énergie

- ✓ Electricité, Gaz
Micro-centrale du Chagne et de Rif Bel
- ✓ Autres énergies
Etudes préalables et de faisabilité à la création d'équipements thermo-ludiques.

Environnement et cadre de vie

- ✓ Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
Etude diagnostic sur la gestion des réseaux d'eau potable.
- ✓ Assainissement collectif
- ✓ Construction et gestion des ouvrages d'épuration, des collecteurs intercommunaux et des réseaux de transfert, établissement des schémas directeurs d'assainissement
- ✓ Assainissement non collectif
Service public de l'assainissement non collectif comprenant le contrôle et le suivi des installations des usagers.
- ✓ Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- ✓ Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- ✓ Autres actions environnementales
Participation à l'élaboration de contrats de rivière. -Mise en œuvre d'aménagements dans un but de valorisation des rivières et intégration des usages liés au tourisme. -Sont déclarés d'intérêt communautaire les itinéraires de randonnées pédestres et VTT organisés dans le cadre d'un schéma communautaire. la compétence de la communauté de communes s'exerce sur les sentiers référencés dans ce schéma et consiste en : .Entretien et aménagement des sentiers existants dans le schéma soit: -entretien réalisé en régie par les employés intercommunaux, -entretien pris en charge par les employés communaux (prestation de services de la commune pour la communauté de commune du Guillestrois), -participation de bénévoles et membres d'associations, -prestations de services. .Le balisage : fourniture et pose de la signalétique, adoption et mise en œuvre d'une charte signalétique. .La mise en valeur par la réalisation de topoguides ou cartes d'itinéraires. .Ouverture de nouveaux itinéraires dans un but de liaison et de mise en valeur du réseau existant. .Toute action visant à la mise place et au maintien du site sous le label VTT-FFC. Les itinéraires sous la responsabilité de la communauté de communes du Guillestrois sont de type loisirs familiaux et sportifs, balades. Les itinéraires de type compétition, piste d'entraînement, itinéraire spécifique et temporaire pour un événementiel restent de la compétence des communes. Les travaux de réfection des voies et chaussées empruntées par les itinéraires de la communauté de communes du Guillestrois restent de la compétence du propriétaire. La compétence de la communauté de communes du Guillestrois se rapportant uniquement à l'entretien et aux aménagements nécessaires au passage et à la sécurité des usagers pédestres et VTT. Un inventaire des itinéraires de randonnées intercommunaux sera joint aux statuts. Il pourra être complété ou restreint selon l'approbation du Bureau. Un nouvel inventaire sera établi lors de chaque modification approuvée par le Bureau.

Sanitaires et social

- ✓ Aide sociale facultative

Actions sociales intercommunales : aides ménagères à domicile, portage des repas, services de proximité.

✓ **Activités sanitaires**

Maison de santé du Queyras à Aiguilles et d'autre part le cabinet médical située à Molines-En-Queyras ; le fonctionnement du Pôle de santé inclut l'hébergement d'un ou plusieurs professionnels de santé ou la prise en charge de cet hébergement dans la mesure où il est nécessaire au bon fonctionnement du Pôle de santé, par exemple lorsque le domicile personnel desdits professionnels est trop éloigné des établissements du Pôle de santé, dans tous les cas situés en dehors du territoire de la Communauté de communes, pour permettre leur fonctionnement dans de bonnes conditions

✓ **Action sociale**

Construction et gestion de crèches garderie et de centres de loisirs. Mise en œuvre et soutien d'actions dans le domaine de la petite enfance et de la jeunesse définis par l'intérêt communautaire. Les actions d'intérêt communautaire dans le domaine de la petite enfance et de la jeunesse porteront sur les contrats enfance, contrat temps libre, contrats éducatifs locaux, sur le soutien de l'association Sport et Culture en Champsaur chargée de la mise en œuvre de l'animation culturelle et éducative en direction des jeunes de 6 à 18 ans et de la création d'un centre social. Soutien des actions dans le domaine de la famille. L'intérêt communautaire portera sur le soutien ou la mise en œuvre des actions en direction des familles : aide-ménagère, portage de repas des personnes âgées, maintien à domicile, hébergement des personnes âgées. Mise en œuvre, développement et coordination de toutes actions d'intérêt communautaire en direction des jeunes dans le cadre du Contrat Temps Libre et de tout autre dispositif contractuel ou non. Les actions d'intérêt communautaire ont les caractéristiques suivantes : actions résultant d'une prise en compte globale des problématiques de la jeunesse sur le territoire du Guillemois, actions visant à favoriser la rencontre entre les jeunes du territoire par la pratique de loisirs communs, actions proposées indifféremment de la commune de résidence des jeunes. -Compétence petite enfance pour les actions d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire : -la création et la gestion d'un relais d'assistantes maternelles (à l'échelle de la communauté de communes), -la concertation des communes et la réflexion à l'échelle du territoire du Guillemois autour de la création, le dimensionnement et la gestion des établissements de garde d'enfants..

Politique de la ville

- ✓ Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- ✓ Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
Création, coordination et gestion d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Développement et aménagement économique

- ✓ Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- ✓ Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire
- ✓ Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, soutien des activités agricoles et forestières...)
Programme de développement local et de coopération intercommunale : Pays, Interreg, Contrat Montagne, Leader. Actions de valorisation de la filière bois au travers du parc à bois. Réalisation de programmes de filières agricoles : filière viande, valorisation des produits fermiers. Espace Rural Emploi Formation du Guillemois. Création d'une maison de pays permettant à l'ensemble des agriculteurs et producteurs du canton de valoriser les produits du territoire et en assurer la commercialisation et la promotion.

Développement et aménagement social et culturel

- ✓ Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs
- ✓ Activités péri-scolaires
Enfance pour les actions d'intérêt communautaire : Sont déclarées d'intérêt communautaire : la réalisation d'une étude préalable à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et à l'élaboration d'un PEdT (Projet Educatif Territorial). -
La maîtrise d'ouvrage déléguée par voie de mandat de la mise en place, la gestion et la coordination des temps d'activités périscolaires (TAP) au sens du décret 2013-077 du 24 janvier 2013 et la mise en œuvre du PEdT pour le compte des communes non dessaisies de la compétence.
- ✓ Activités culturelles ou socioculturelles
Ecole de musique cantonale. -Assistance aux communes et associations dans le domaine culturel pour les actions d'intérêt communautaire avec un double objectif: a) Relancer et entretenir la dynamique associative sur le territoire du Guillestrois. b) Contribuer à enrichir l'offres d'activités permettant un épanouissement personnel de la population locale et ayant un caractère attractif pour la population touristique; La communauté de communes veillera à mesurer les effets de son action en mettant en place les instruments adaptés. Par actions d'intérêt communautaire, on entend un évènement ou un projet ponctuel concernant la population de plusieurs communes ou ayant des implications pour plusieurs communes de la communauté (2 et +) et qui a lieu sur le territoire Guillestrois. Que les moyens employés seront : .une enveloppe annuelle affectée aux demandes de subvention, lesquelles seront adressées à la communauté de communes à une date convenue, sur un support spécifique et seront examinées selon un règlement adapté, .la mise à disposition par la communauté de communes d'un personnel compétent et polyvalent pour resserrer le maillage du tissu associatif par : - une permanence pour assister les communes et les associations dans la constitution de dossiers/de projets, - des propositions auprès des associations, une mise en réseau et une organisation des ressources, - l'initiation d'actions à la demande du conseil communautaire, répondant aux critères établis pour les actions subventionnées (exemple : fête du sport avec toutes les associations sportives du Guillestrois, forum des associations à la rentrée scolaire, fête de la communauté de communes, calendrier des fêtes, annuaires des associations...). .d'adopter le règlement d'attribution des subventions..
- ✓ Activités sportives
Assistance aux communes et associations dans le domaine sportif pour les actions d'intérêt communautaire. Exploitation et entretien du Gymnase du Conseil Général situé sur la commune de Guillestre, pour lequel une convention de mise à disposition entre le Conseil Général (propriétaire) et la Communauté de communes prévoit le cadre de la gestion d'équipement dans le domaine périscolaire et associatif. Un règlement intérieur prévoit les conditions d'accès. Une participation financière sera demandée aux communes au prorata de leur population INSEE, ceci afin de permettre une gratuité d'usage auprès des associations entretenant ainsi le dynamisme associatif sur le territoire.

Aménagement de l'espace

- ✓ Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- ✓ Schéma de secteur
- ✓ Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- ✓ Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
Aménagement et gestion de l'espace naturel pour des opérations d'intérêt communautaire : étude du programme Natura 2000, opérations agro-environnementales.

Développement touristique

- ✓ Tourisme
La communauté de communes est compétente en matière de tourisme pour : -Définir et engager les actions de promotion du territoire communautaire, -Fixer les termes d'une politique d'accueil et d'information d'intérêt communautaire et soutenir les organismes d'accueil locaux qui s'y engagent, -Engager toutes les actions de soutien jugées aptes au développement, à la

commercialisation et la mise en marché de l'offre touristique du territoire notamment celles pouvant conduire à la création, le développement ou la gestion d'une centrale de réservation. Sont définis d'intérêt communautaire : -La promotion du tourisme sur le territoire communautaire et les actions de développement touristique pouvant notamment revêtir la forme de portage de signature touristique, de gestion d'équipements, de projets d'aménagement, de projets de territoire, d'aide aux porteurs de projets. Ces actions doivent concourir au développement économique de l'activité touristique et à la valorisation des ressources humaines. -Les actions, seul ou en partenariat, de promotion du territoire communautaire, de ses vallées et de ses stations, en France, à l'étranger ou sur le territoire, même en coordination avec les schémas départemental et régional. -La politique d'accueil touristique communautaire adossée à l'image du Queyras et l'organisation et la rationalisation des actions qu'elle peut induire (plateforme téléphonique, plateforme de courrier, espace d'accueil communautaire...). -La fiabilisation des informations touristiques structurelles traitées de manière égalitaire sur l'ensemble du territoire communautaire. -Les éditions de tous documents et brochures touristiques couvrant l'ensemble du territoire communautaire sur tous supports (papier, numérique, vidéogramme...). -La commercialisation des produits et de l'offre touristiques du territoire depuis sa présentation commerciale jusqu'à l'opportunité de mise en œuvre d'une centrale de réservation. La mise en œuvre des actions pourront s'effectuer seul ou en partenariat avec les organismes d'accueil existants. -Les actions permettant de concourir à la qualification de l'offre touristique du territoire, l'accès à la marque Qualité tourisme, le soutien à des engagements de certification et l'animation de la qualité dans les stations. -Le suivi de l'observation touristique, la mesure de la fréquentation et de la satisfaction des clientèles en y associant les acteurs pour l'identification, la mesure de l'impact du tourisme, la mise en place de tableaux de bord de gestion de l'action touristique. A ces égards, elle a capacité à instituer l'Office de Promotion du Tourisme du Queyras chargé de mettre en œuvre, seuls ou en partenariat avec les acteurs intéressés, la politique touristique définie conformément à la compétence détenue. - Organisation de transports non urbains de personnes inter-villages en saison..

Infrastructures

- ✓ Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires
Abattoir intercommunal.

Autres

- ✓ Gestion d'un centre de secours
Service Incendie et Secours
- ✓ NTIC (Internet, câble...)
Développement des nouvelles technologies pour toutes les actions dépassant le cadre communal..
- ✓ Autres
Maîtrise d'ouvrage déléguée pour des opérations communales (concours administratif, technique et financier) par voie de convention de mandat : missions d'études ou de travaux pouvant être réalisées par la communauté par contrat de mandat pour le compte de tiers restant maître d'ouvrage non dessaisis de la compétence. Assistance technique et urbanistique pour les communes membres. Mise en œuvre et développement d'un Système d'information géographique (SIG) à l'échelle intercommunal, départemental et régional. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : aménagement du bassin hydrographique, aménagement de cours d'eau, de canal, lac ou plan d'eau, prévention et défense contre les inondations, protection et restructuration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Adhésion à des groupements :

Dept	Groupement	Nature juridique
05	SMITOMGA	SM fermé
05	SMIAGD	SM fermé

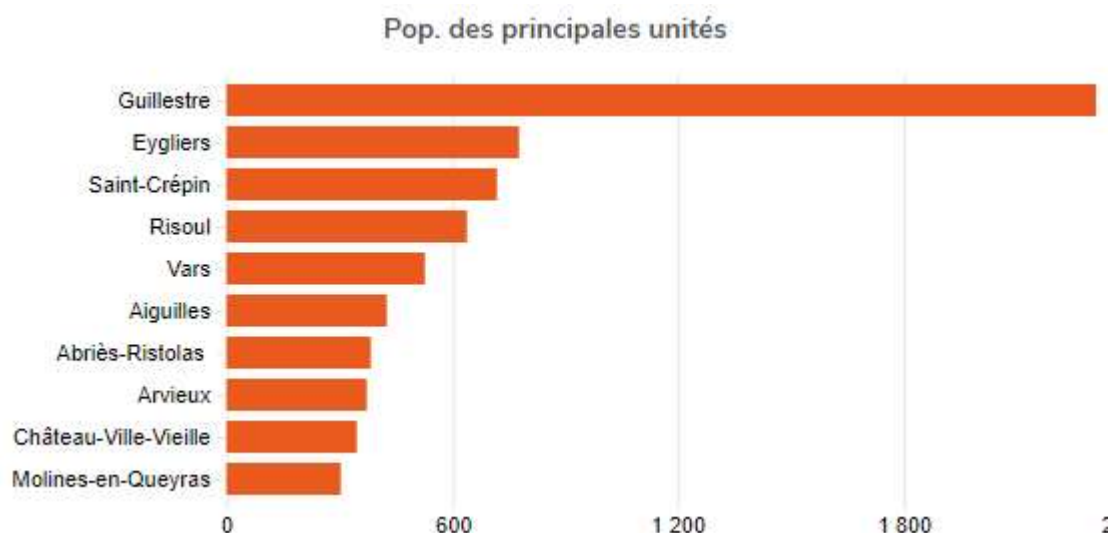
CRET Grand Briançonnais

Espace Alpin

Portrait Statistique

Réalisé avec [Regard cartographique sur nos Territoires](#) – sources INSEE RP 2016

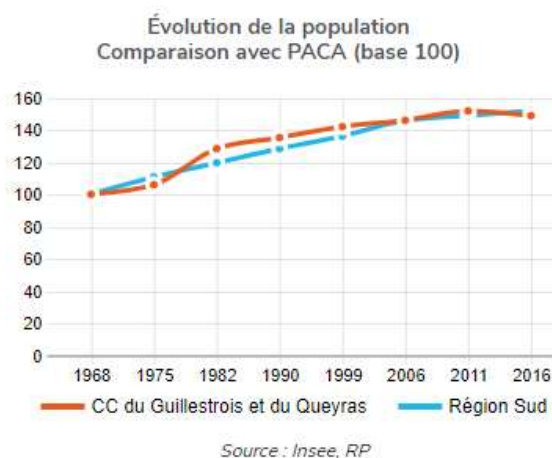
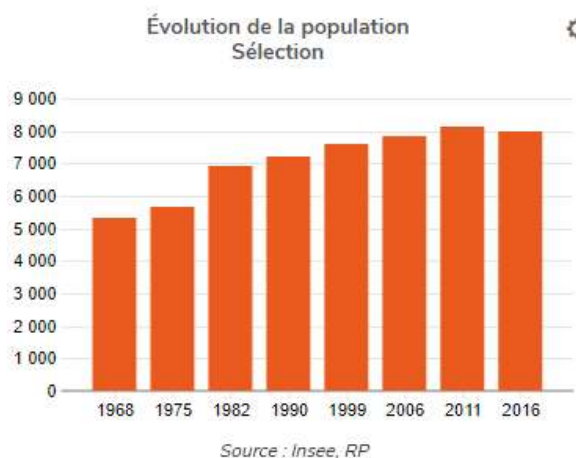
1. Chiffres Clés



Synthèse - démographie

Indicateurs	CC du Guillestrois et du Queyras	Région Sud
<u>densité de population (hab/km²)</u>	10 ▼	160
<u>population</u>	7 987	5 021 928

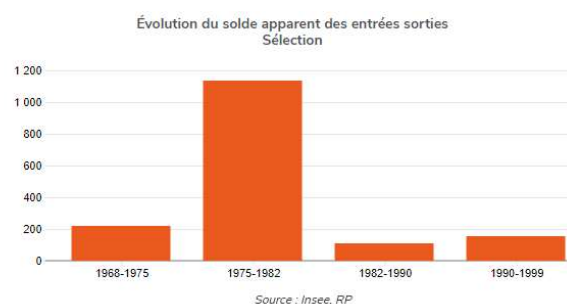
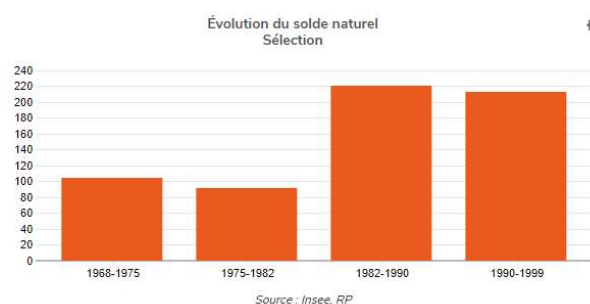
2. Historique de la population



Évolution de la population

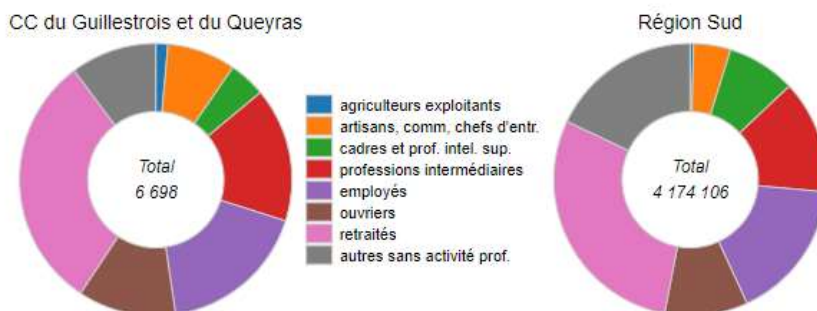
Périodes	CC du Guillestrois et du Queyras	Région Sud
1968	5 346	3 298 836
1975	5 672	3 675 730
1982	6 900	3 965 209
1990	7 233	4 257 907
1999	7 599	4 506 151
2006	7 829	4 815 232
2011	8 130	4 916 069
2016	7 987	5 021 928

Source : Insee, RP



3. Catégories socioprofessionnelles

Répartition de la population par CSP
Sélection



2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 **2016** >>

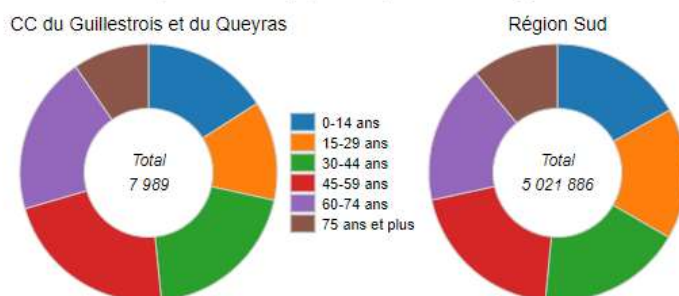
Source : Insee, RP exploitation complémentaire - 2016

Répartition de la population par CSP

Catégorie	Nombre		%	
	CC du Guillestrois et du Queyras	Région Sud	CC du Guillestrois et du Queyras	Région Sud
agriculteurs exploitants	97	17 402	1,4	0,4
artisans, comm. chefs d'entr.	545	183 798	8,1	4,4
cadres et prof. intel. sup.	292	340 384	4,4	8,2
professions intermédiaires	1 069	561 806	16,0	13,5
employés	1 190	697 050	17,8	16,7
ouvriers	780	412 225	11,6	9,9
retraités	2 040	1 211 379	30,5	29,0
autres sans activité prof.	685	750 062	10,2	18,0
Total	6 698	4 174 106	100,0	100,0

4. Tranches d'âges

Répartition de la population par tranche d'âge



2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 **2016** >>

Source : Insee, RP exploitation principale - 2016

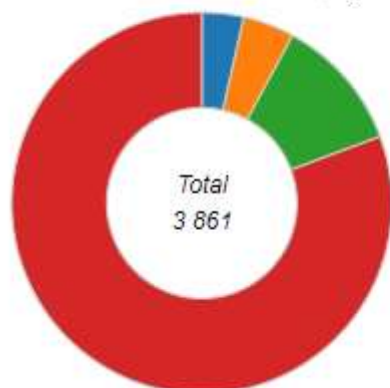
Répartition de la population par tranche d'âge
PACA

Catégorie	Nombre		%	
	CC du Guillestrois et du Queyras	Région Sud	CC du Guillestrois et du Queyras	Région Sud
population des 0-14 ans	1 275	848 697	16,0	16,9
population des 15-29 ans	997	827 178	12,5	16,5
population des 30-44 ans	1 594	910 944	20,0	18,1
population des 45-59 ans	1 766	1 008 922	22,1	20,1
population des 60-74 ans	1 592	878 184	19,9	17,5
population des 75 ans ou plus	765	547 961	9,6	10,9
Total	7 989	5 021 886	100,0	100,0

5. Emploi

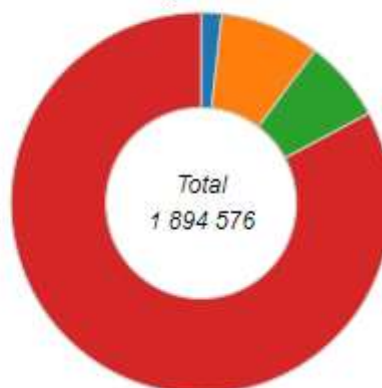
Répartition des emplois par secteur d'activité

CC du Guillestrois et du Queyras



agriculture
industrie
construction
tertiaire

Région Sud



Répartition des emplois par secteur d'activité



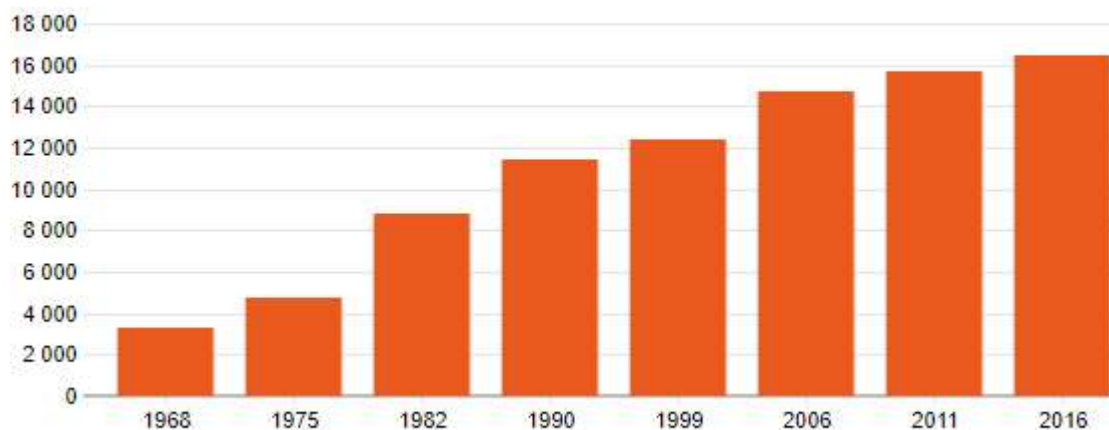
Catégorie	Nombre		%	
	CC du Guillestrois et du Queyras	Région Sud	CC du Guillestrois et du Queyras	Région Sud
agriculture	137	33 245	3,5	1,8
industrie	169	160 962	4,4	8,5
construction	440	131 652	11,4	6,9
tertiaire	3 115	1 568 717	80,7	82,8
Total	3 861	1 894 576	100,0	100,0

Activité de la population

Indicateurs	CC du Guillestrois et du Queyras	Région Sud
taux de chômage des 15-64 ans (%)	6,7 ▼	15,0
taux d'emploi des 15-64 ans (%)	75,2 ▲	61,2
taux d'activité des 15-64 ans (%)	80,7 ▲	72,1
actifs occupés 15-64 ans	3 729	1 875 449
chômeurs 15-64 ans	268	332 037
actifs 15-64 ans	3 998	2 207 477

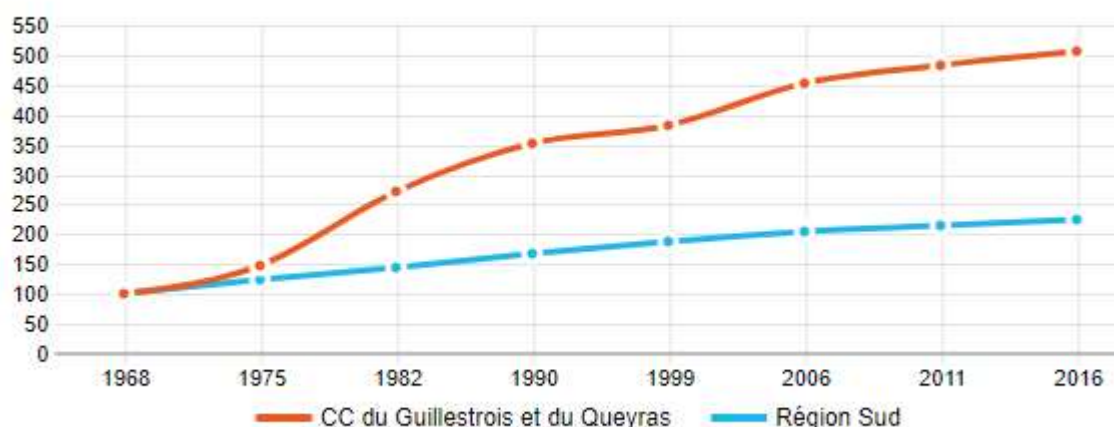
6. Logement

Évolution du nombre de logements
Sélection



Source : Insee, RP

Évolution comparée du nombre de logements
base 100

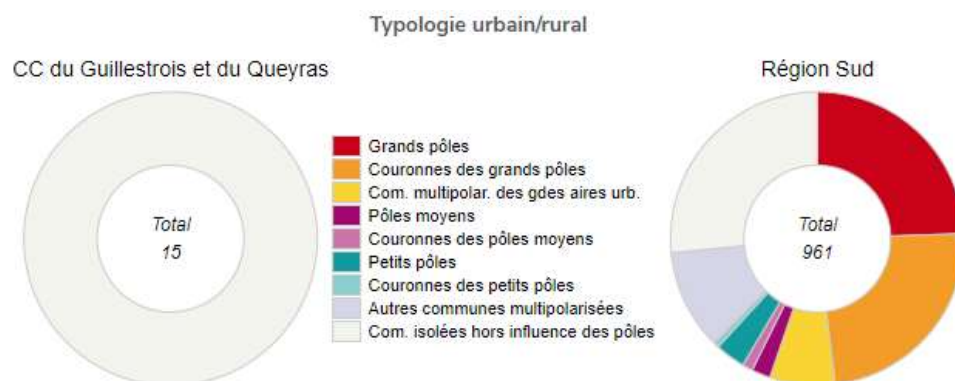


Source : Insee, RP

Structure des logements

Indicateurs	CC du Guillemois et du Queyras	Région Sud
<u>nb de logements</u>	16 476	3 038 987
<u>nb de résidences principales</u>	3 798	2 268 080
<u>nb de maisons</u>	5 129	1 224 880
<u>nb d'appartements</u>	11 278	1 782 367
<u>part de rés. secondaires et log. occasionnels (%)</u>	72,5 ▲	17,8
<u>part des appartements (%)</u>	68,5 ▲	58,7

7. Typologie Urbain – Rural



Source : Insee - 2010

Tableau récapitulatif

Catégorie	Nombre		%	
	CC du Guillestrois et du Queyras	Région Sud	CC du Guillestrois et du Queyras	Région Sud
Grands pôles	0	235	0,0	24,5
Couronnes des grands pôles	0	227	0,0	23,6
Com. multipolar. des gdes aires urb.	0	69	0,0	7,2
Pôles moyens	0	20	0,0	2,1
Couronnes des pôles moyens	0	11	0,0	1,1
Petits pôles	0	32	0,0	3,3
Couronnes des petits pôles	0	6	0,0	0,6
Autres communes multipolarisées	0	106	0,0	11,0
Com. isolées hors influence des pôles	15	255	100,0	26,5
Total	15	961	100,0	100,0

Source : Insee - 2010